

Compte rendu

M. le Maire commença par remercier l'assistance présente et rappela qu'il s'agissait d'une part de faire un point sur les travaux communaux en cours et d'autre part répondre au mieux aux questions des administrés.

1^{ère} partie : Point sur les travaux 2017 par M. le Maire :

- **Travaux d'aménagement du Centre Bourg** : Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques/éclairage public/téléphone débuteront fin novembre dans l'impasse privée dénommée impasse Ribeiro, à revenir jusqu'à la Pergola. Une remise en état bitumée sera assurée pour les fêtes de Noël et fin d'année. Les autres travaux d'effacement de réseaux de la phase 1 commenceront en janvier 2018 et jusqu'à mi-avril. Une seconde remise en état bitumée sera effectuée pour la trêve estivale, de mi-avril à mi-septembre. Enfin la réfection de la chaussée, l'aménagement des trottoirs et espaces publics seront exécutés ensuite jusqu'au début décembre 2018.
- **0% pesticide** : M. le Maire rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants, bien qu'appartenant au domaine public. Il compte donc sur le civisme des administrés.
- **Haies anarchiques** : De nombreuses haies mal entretenues empiètent sur la voie publique et peuvent être gênantes. Là encore, M. le Maire compte sur le civisme des administrés.
- **Circulation et vitesse** :
 - **Excès de vitesse** : Suite à divers contrôles réalisés par la Gendarmerie, il a été constaté qu'environ 98 % des excès de vitesse étaient commis par des locaux ! Un radar mobile est à la disposition des services de Gendarmerie par période de 15 jours. Redoublons tous de vigilance !
 - **Circulation avenue de Verdun** : De nouveaux panneaux directionnels vont être installés dans une quinzaine de jours. En revanche, la mise en place de chicanes doit être réétudiée car, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD (Habitat Déplacement), celles-ci doivent être implantées de manière à laisser passer un convoi agricole sur une route départementale : les normes à respecter en 2 chicanes sont : 4,5 mètres de largeur sur une distance de 25 mètres de longueur.
 - **Circulation route de Fougères** : Une réunion a eu lieu sur place avec les services du Département, la Gendarmerie et la Commune (M. le Maire et M. MARTIN, référent sécurité). La population consultée de ce quartier souhaite la création de dos d'âne, malgré les nuisances sonores qu'ils engendrent. Le département y est défavorable et préfère la réalisation en amont de bandes rugueuses. Par ailleurs, le Département a sollicité le Marquis de Vibraye pour élaguer les arbres de sa propriété le long de cette route, prétextant qu'ils engendraient la formation d'humidité et de mousse verdâtre sur la route. Les travaux ont été réalisés mais les accidents ont augmenté !...
En conclusion, M. le Maire rappelle qu'en agglomération, il est responsable de la sécurité de ses concitoyens. Par conséquent et en accord avec la population concernée, la Commune proposera la création de 2 dos d'âne et l'implantation d'un radar pédagogique (à prévoir au BP 2018).
- **Travaux d'aménagement de la RD 765** : Les travaux sont enfin terminés mais ont coûté cher. Cependant, après quelques mois d'utilisation dans son intégralité, il est prévu de réimplanter un feu tricolore au carrefour de la Gendarmerie (à inscrire au BP 2018), pour permettre une meilleure circulation transversale aux heures de pointe et aux piétons et cyclistes de traverser en toute sécurité. Au carrefour des feux tricolores, un graph sera réalisé sur le mur de manière à le décorer et à empêcher toutes sortes d'inscriptions ou affiches sauvages. Le centre du giratoire sera recouvert d'un gazon

synthétique dans un 1^{er} temps, les élus réfléchiront ensuite aux éléments pouvant être installés dans le centre, sachant que ces décors ne doivent en aucun cas gêner la visibilité ou masquer les panneaux directionnels (BP 2018).

- **Parking de la salle des fêtes** : Celui-ci est également terminé, seul le bungalow sanitaire est en attente de décoration : un graph devrait être proposé et réalisé également.
- La **rénovation du parc d'éclairage public** arrive au terme de sa 3^{ème} année de signature du marché. La commune devrait pouvoir constater des baisses importantes de consommation dans les années à venir.
- Travaux en **Mairie** : **Réfection des bureaux du Maire et des Adjointes** : M. le Maire indique que ces travaux sont terminés et qu'il peut enfin recevoir dignement les administrés.
- **Maison des Jeunes** : la construction modulaire de ce nouveau bâtiment a été réalisée semaine 46, la réception des travaux a eu lieu ce jour, à 11 heures. Une inauguration est à programmer vers le 15 décembre 2017.
- **Aménagement du Casseux** : M. le Maire signale qu'il a appris par un administré voisin que l'enfouissement HTA par Enedis allait bientôt avoir lieu. Ce sera l'occasion de faire réaliser une étude par le SIDELC pour profiter de la tranchée et enfouir les autres réseaux en même temps.
- **Entretien de la voirie communale rurale** : M. le Maire indique que le montant des travaux s'élève à 85 000 € HT en cette fin 2017. Ces travaux étaient indispensables car l'entretien des voies de campagne avait été délaissé depuis plusieurs années. Il faudra prévoir un investissement semblable pour 2018.
- La **dette communale** est estimée à 5 ans et 2 mois : ce serait le temps qu'il faut à la commune pour rembourser ses emprunts, à niveau de recettes identiques.
- M. le Maire informe l'assemblée que Cour-Cheverny est l'une des seules communes du département à ne pas avoir réduit les subventions aux associations.
- **Prévisions de Travaux 2018** :
 - Travaux d'aménagement de la **phase 1 du Centre Bourg**, avec projection de **création** d'un nouveau **parking rue de Saint-Aignan, au profit des commerçants** et **aménagement du Casseux**. Un chiffrage est attendu de l'Agence « Tendre Vert », entreprise ayant été retenue par Agglopolys pour l'étude et l'aménagement d'espaces publics, en vue de l'obtention d'une subvention communautaire par la commune.
 -

2^{ème} partie : Questions / réponses :

1) Coût de la phase 3 des travaux d'aménagement de la RD n°765 ?

M. le Maire explique que le projet initial de cette phase a été modifié en raison d'un différend qui subsistait avec l'un des propriétaires de la maison du carrefour que la Commune voulait acquérir, puis démolir ensuite.

Un nouveau projet a donc vu le jour, avec suppression de la circulation rue Barberet. Après quelques semaines de mise en place, les commerçants ont très vite constaté une chute du taux de fréquentation dans leurs magasins. Par conséquent, la Commune a rapidement décidé de rouvrir la rue Barberet à la circulation, dans le sens – Bracieux/Centre Bourg.

Quant au giratoire, phase 5 des travaux de la RD765, M. le Maire rappelle que c'est la commune qui avait décidé sa création, et non le Conseil Départemental. Plusieurs travaux imprévus ont été rajoutés : matériaux inadaptés pour la réalisation du giratoire : la commune a dû le refaire à ses frais (alors que c'est le Conseil Départemental qui avait refusé ce second matériau : + 32 000 €), nouvelle entrée pour un particulier habitant dans l'angle du giratoire et qui avait été occulté du projet (+ 25 000 €)...

2) Excès de vitesse sur RD765, à l'entrée d'agglomération, en venant de Blois

M. le Maire déclare qu'un giratoire serait souhaitable à la sortie du lotissement des Carelles, sur la RD 765, face à la sortie de la zone de l'Ardoise. Cette proposition a été déjà présentée au Conseil Départemental. Ce dernier est favorable, à condition de ne rien payer, alors que d'autres ronds-points sont réalisés sur des communes alentours.

Cependant, M. le Maire reconnaît que la vitesse est souvent excessive. Aussi, un feu tricolore sera à nouveau installé au carrefour de la Gendarmerie pour rendre ce carrefour plus sécuritaire et permettre une traversée plus sécurisée.

3) M. le Maire, personnellement, et son Conseil Municipal, sont-ils favorables à la fusion des deux communes : Cheverny/ Cour-Cheverny ?

Personnellement, M. le Maire est favorable à cette fusion et estime que la plupart des membres de son Conseil Municipal l'est aussi, même si jamais aucune délibération n'a été prise pour l'acter officiellement. Toutefois la Commune de Cheverny ne semble pas prête. Mme GOURAULT était d'ailleurs intervenue à Cour-Cheverny pour expliquer les enjeux de ce rapprochement, notamment financiers.

Pourtant, M. le Maire précise que cette fusion paraît inévitable. Dans le département, nous sommes les seuls à disposer de 2 secrétariats de mairie à une distance de 900 mètres. De plus, pour la plupart des gens, il n'y a qu'une seule commune tellement ces 2 entités sont rapprochées géographiquement, les limites sont difficilement repérables.

Trois membres de la nouvelle association « Demain Cheverny » sont présents dans l'assistance : MM. DUCEAU, DE FROBERVILLE, LANCESSEUR. M. le Maire indique avoir reçu ces personnes. Ce même jour, ces personnes étaient également reçues par Mme le Maire de Cheverny.

M. DE FROBERVILLE prend la parole et déclare que l'élue est « interrogative », mais non opposée, bien qu'étant cependant réticente. Elle doit rencontrer le secrétaire de la Préfecture début décembre à ce sujet.

M. le Maire, complété par les membres de l'association, décline quelques avantages à cette fusion :

- La future appellation de la commune nouvelle : « CHEVERNY » (le touriste vient voir le château de Cheverny !),
- La réunion des 2 communes ferait passer le nombre d'habitants à presque 3 900 habitants,
- Une seule gouvernance pour un seul bassin de vie,
- Attributions de subventions plus importantes : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) majorée de 5%, sans réduction sur les 3 prochaines années,
- Dotation de solidarité rurale (DSR) maintenue pour la commune de Cheverny
- Réunion des 2 conseils municipaux, avec élection d'un Maire et un Maire délégué, mais conseils municipaux inchangés jusqu'aux prochaines élections municipales,
- Projets d'avenir routier et de circulation communs

Pour éviter toute ambiguïté, M. DE FROBERVILLE précise que tous les membres du bureau de leur association s'engageront par écrit à ne pas se présenter aux prochaines élections municipales.

Il conclut par ailleurs que l'association va créer un site internet qui sera accessible dans une quinzaine de jours et encourage tous les membres de l'assemblée à le visiter et à s'y inscrire pour s'engager dans cette fusion des 2 communes.

4) Pourquoi une augmentation si forte des tarifs de la cantine pour Cheverny ?

M. le Maire indique que 50 % du coût du repas reste à la charge de la commune pour un coût à 3,60 € pour les courchois. Autrement dit, ce sont les impôts des foyers courchois qui paient la différence, et non les familles chevernoises. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'augmenter d'un euro le repas pour les enfants des familles hors communes, dont Cheverny.

Mme MARIER, 1^{ère} Adjointe en charge des affaires scolaires, souligne que chaque année la cantine scolaire est déficitaire : 103 000 € pour l'année 2016-2017.

En 2011, l'ancien maire de Cheverny avait compris cette charge supportée par les courchois au titre de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Son Conseil Municipal avait alors décidé que les familles chevernoises paieraient le même tarif que les courchoises, la commune de Cheverny prenant à sa charge la différence entre prix commune et prix hors commune voté par Cour-Cheverny.

Actuellement, Mme le Maire de Cheverny étudie avec son Conseil Municipal une solution pour répondre au mieux aux administrés chevernois et à la Commune de Cour-Cheverny.

5) Pourcentage d'augmentation de la Taxe d'habitation ?

M. le Maire précise qu'il est de 0,5 % depuis 2015. Il poursuit en expliquant que les communes doivent rester dans une strate moyenne d'imposition pour ne pas voir diminuer sa DGF : c'est l'effort fiscal.

6) Pourquoi un stationnement massif boulevard Carnot lors des concours de pétanque ?

M. le Maire affirme qu'un rappel à l'ordre sera réitéré auprès des membres de l'association de pétanque pour inciter les véhicules à stationner sur le parking situé derrière le gymnase, notamment dans le cas de compétitions de pétanque.

3^{ème} partie : Maisons fissurées :

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que de nombreux administrés sont victimes de lézards importants dans leurs maisons, notamment dans le secteur du lotissement des Vaulx, mais aussi ailleurs. Un collectif s'est alors constitué sur la commune, dont le responsable est M. Bertrand AUGER, à qui M. le Maire donne la parole.

M. AUGER, avec 4 autres personnes présentes, explique que sa maison, comme beaucoup d'autres dans son secteur, a perdu une valeur patrimoniale importante en raison de l'apparition de fissures liées aux inondations de 2016 suivies de 2 sécheresses, particulièrement celle de 2017.

Fort heureusement, il existe des procédés pour colmater ces brèches, mais qui coûtent très chers. Aussi, pour que les assurances prennent en charge les réparations, la commune doit faire l'objet d'un arrêté ministériel de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle. Pour que cet arrêté soit pris, il faut déposer un maximum de dossiers, étayés de photos, auprès des services préfectoraux, afin de faire pression.

Mme DEBENNE explique alors qu'elle a réalisé un modèle de lettre-type à compléter et qu'elle peut se rendre chez les particuliers concernés pour les aider à constituer leurs dossiers. Tous les dossiers sont alors réceptionnés en mairie et transmis en Préfecture, cette dernière transmettra ensuite au Ministère.

De son côté, M. le Maire affirme avoir déjà contacté M. JANSSENS, nouveau sénateur, à ce sujet.